

sujet de l'interdiction des cyclamates. Il est intéressant de comparer ce qui s'est passé aux États-Unis et ici au Canada.

Incidemment, j'ai appris qu'un homme d'affaires fort entreprenant d'Ottawa a récolté \$60,000 l'automne dernier, après la date-limite du 31 août que les producteurs avaient voulu faire retarder, en achetant aux supermarchés des cyclamates à des prix dérisoires et en les revendant—le croiriez-vous?—à trois hôpitaux d'Ottawa. Les cyclamates sont toujours sur le marché, sans que l'étiquette les dise dangereux. N'importe qui peut en acheter sans ordonnance. J'en ai ici pour vous le prouver.

En terminant, je dis qu'il y a de très intéressantes questions à étudier. Premièrement, comment pourrions-nous à l'avenir être assurés que les médicaments comprimés, propres à répondre aux besoins particuliers de personnes comme les diabétiques, auront été dosés de telle sorte qu'ils ne soient pas dangereux? Nombre de ceux qui utilisent ces préparations sont des vieillards dont la vue n'est plus tellement bonne. Qui nous assurera qu'ils obtiendront ces préparations justement dosées et qu'ils ne courront pas le risque d'ingurgiter de trop fortes doses de cyclamate?

Je suis sûr que les intentions du ministre étaient bonnes, mais il a gaffé. Je n'hésite pas non plus à dire qu'il gaffera de nouveau s'il ne met pas au point un mécanisme et une politique propres à réglementer les additifs.

M. Gaston Isabelle (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je suis heureux de faire quelques observations sur la proposition selon laquelle le gouvernement devrait indemniser les fabricants de produits alimentaires des pertes qu'ils ont subies lorsque fut banni l'usage des cyclamates dans les aliments; j'aimerais auparavant résumer brièvement les mesures qu'a prises le gouvernement à ce sujet.

Les quelques députés encore présents se rappellent que le 21 octobre 1969, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être annonçait que bien qu'il ne soit nullement prouvé que les cyclamates puissent causer le cancer chez les êtres humains, des rats auxquels on avait injecté de fortes doses de cyclamates souffraient de tumeurs à la vessie. Après avoir consulté ses conseillers scientifiques,

le ministre a décidé de supprimer graduellement l'usage, dans les aliments, des cyclamates comme sucre artificiel. Cette élimination progressive a pris environ un an. La vente des fruits diététiques en conserves, dernière catégorie d'aliments à disparaître du marché, a été permise jusqu'au 1^{er} septembre 1970. Le ministre a pris cette décision parce que la santé des Canadiens pouvait être en danger. Il a donc fallu prendre ces mesures afin de protéger l'hygiène publique. Je crois que tous les députés admettront que la santé doit l'emporter sur l'économie.

J'aimerais signaler qu'aucun fabricant de produits alimentaires n'est obligé d'employer un additif précis. Le fabricant doit prendre cette décision en tenant compte de tous les facteurs, y compris du fait que l'additif alimentaire peut être un jour considéré comme dangereux pour la santé à la suite de nouvelles découvertes scientifiques. Le gouvernement estime que c'est un risque normal, que court tout fabricant.

• (10.20 p.m.)

En résumé, il faut tenir compte des facteurs suivants. Premièrement, on a décidé d'interdire l'utilisation des cyclamates dans les produits alimentaires afin de protéger le public canadien d'un risque éventuel. Dans des cas de ce genre, les considérations sanitaires doivent avoir la priorité sur les facteurs économiques. Deuxièmement, on n'a pas exigé des fabricants de produits alimentaires d'utiliser des cyclamates. Dans ces conditions et après un examen approfondi, le gouvernement a décidé qu'il était impossible d'indemniser l'industrie des produits alimentaires pour les pertes qu'elle avait subies du fait de l'interdiction des cyclamates dans la préparation de ces produits.

[Français]

Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si mon intervention a servi à quelque chose, ce soir, mais j'ai l'impression d'assister à la «décrépidité» de notre système parlementaire, à la suite de l'exercice futile qu'est celui de ce soir, le «late show», qui est une «folie furieuse.» J'espère qu'on y mettra bientôt fin.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 24.)